

DEPARTEMENT DE L'AIN

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté, Egalité, Fraternité

416 avenue Charles de Gaulle
BP 40006
01330 VILLARS LES
DOMBES

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE DOMBES



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 23 juin 2011 à 20h00
Salle Jacques Laurac à Villars les Dombes

Objet de la Délibération

Zone d'activités économiques
de MIONNAY : bilan et
clôture de la procédure de
concertation

L'an deux mil onze et vingt trois juin
Le Conseil Communautaire

S'est réuni, après convocation légale, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses
Séances, en session ordinaire, sous la Présidence de

Madame Gisèle BACONNIER, Présidente

Convocation du :
16/06/2011

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de :

Nombre de délégués : 37

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 01/07/2011

Et publication ou notification
le 06/07/2011

BIRIEUX
BOULIGNEUX
LA CHAPELLE DU CHATELARD
LAPEYROUSE
MARLIEUX
MIONNAY
MONTHIEUX
ST ANDRE DE CORCY
ST GERMAIN SUR RENON
ST MARCEL EN DOMBES
SAINTE OLIVE
ST PAUL DE VARAX
VILLARS LES DOMBES

Excusés

MM. CHRISTOLHOMME – AUGÉ (suppléant)
Mme DALARD – M. COMTET

MM. DUBOST – DUMAREST
M. DEPLATIERE – M. GRANDJEAN
MM. CORMORECHE - GIRER - LAPALU – DOLOTY (suppléant)
Mme BACONNIER
MM. BORRELLY – BARON -
M. MONIER
MM. PETRONE - NOUET
MM. GERARDEAUX - REGNIER
Mmes LIMANDAS – TRUCHOT (suppléantes)
Mmes MONZILIARD – PATUREL (suppléante)
MM. HUMBERT – LINARD (suppléant)

M. BRAZIER (Birieux)
MM. BERDIEL RIMAUD (pouvoir à Mme BACONNIER)
(La Chapelle du Châtelard)
M. BOURDIN (Mionnay)
M. CHARVIEUX (Monthieux)
M. LEFEVER (pouvoir à Mr BORRELLY) – BROUXEL –
DALESSANDRI (Saint André de Corcy)
M. GOURDIN (Saint Germain sur Renon)
M. SILVESTRE (Saint Marcel en Dombes)
MM. TRIPOZ – BERNIGAUD – PUISSANT (Saint Paul de Varax)
MM. VAN HEMELRIJCK - FAVERJON (pouvoir à Mme
MONZILIARD) Mmes MANISSIER – JAEGER (pouvoir à M.
HUMBERT) (Villars les D.)

M. Jean-Paul BORRELLY est élu secrétaire de séance

La Communauté de Communes Centre Dombes, au titre de ses compétences dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement économique, envisage la création d'un parc d'activités sur la commune de Mionnay.

Ce parc d'activités d'une superficie d'environ 28 hectares, est compris entre l'autoroute A46 à l'Ouest, la voie ferrée Lyon/Bourg en Bresse à l'Est, la route départementale 38 au Nord, la limite communale entre Mionnay et les Communes de Miribel et de Cailloux sur Fontaines au Sud.

Ce projet de parc d'activités est cohérent avec les orientations de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de L'Aire Métropolitaine Lyonnaise, car il se situe entre le cœur vert représenté par le territoire de la Dombes, et la couronne verte d'agglomération lyonnaise, dans un territoire dit de vigilance où le développement doit être structuré.

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Dombes a pris en compte le développement de ce nouveau parc d'activités dans la mesure où il n'accueille pas exclusivement des activités logistiques ou commerciales.

Au plan local d'urbanisme de Mionnay approuvé le 3 mars 2008, le projet de parc d'activités est inscrit en secteur 2AUe. La procédure en cours de révision du PLU ne remet pas en cause ce projet et l'emprise qui lui est réservée.

Le site envisagé dispose d'une façade intéressante le long de l'autoroute A46 et est judicieusement desservi par les routes départementales 38 et 1083. Il est également au contact immédiat du demi-diffuseur des autoroutes A46 et A432.

L'aménagement par le Conseil Général de l'Ain de la RD38 en vue de faciliter l'accès au demi-diffuseur des autoroutes permet de disposer de deux sens montant sous le nouvel ouvrage de franchissement des voies ferrées, et d'un sens descendant sous le pont actuel dont le gabarit a été augmenté. Cela a amélioré considérablement l'accessibilité des véhicules à ce secteur.

La proximité immédiate à l'Est de la halte ferroviaire des Echets est un des autres atouts important du site, qui permettra d'envisager sa desserte pas un mode de transport en commun en accord avec les objectifs actuels de développement durable.

Pour ce projet, la Communauté de Communes Centre Dombes a réalisé des études en vue de la mise en œuvre d'une opération d'aménagement :

- une étude de composition urbaine dans le cadre d'une démarche AEU a ainsi été réalisée par le groupement de Bureaux d'Etudes Urbino/Eranthis/Etamine/Arcadis,
- une étude d'impact a été réalisée par le Bureau d'Etudes Sage Environnement
- une étude de marché immobilier a été réalisée par le Bureau d'Etudes Sémaphores Territoires.

Les objectifs poursuivis pour cette opération sont les suivants :

- Inscrire le projet dans une démarche environnementale en vue de répondre aux objectifs de développement durable,
- Permettre l'accueil d'activités en limitant les lieux de stockage, les activités logistiques ou les commerces générateurs de flux importants,
- Veiller au traitement qualitatif des façades du parc d'activités le long de l'A46 et de la D38. Assurer le lien entre le parc d'activités et la halte ferroviaire des Echets, et rendre celle-ci plus urbaine,
- Maîtriser le développement à vocation d'activités autour des zones déjà urbanisées,
- Apporter une alternative à l'habituelle image du parc d'activités en favorisant une approche permettant une mixité des réponses (taille de lots, typologie des produits...),
- Offrir des aménagements et des espaces collectifs de qualité,
- Créer des emplois accessibles par le train.

Le périmètre de concertation a été délimité au Nord par la route départementale D38, à l'Ouest par l'autoroute A46, à l'Est par la route départementale 1083, enfin au Sud par les limites des communes de Miribel et Cailloux sur Fontaines.

Par délibérations en date du 6 novembre 2009 et du 14 janvier 2010 le conseil municipal de la commune de Mionnay et le conseil communautaire ont approuvé les objectifs poursuivis, décidé de l'ouverture et des modalités de la concertation préalable engagée en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

1- Déroulement de la concertation préalable

La concertation a été annoncée au public par la parution d'un avis dans la Voix de l'Ain et le Progrès. L'ouverture de la concertation a également fait l'objet de l'affichage d'un avis administratif dans les Mairies de Mionnay, de Miribel les Echets et de Cailloux sur Fontaines ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Centre Dombes.

Deux dépliants d'information qui ne traitaient pas exclusivement du parc d'activités de Mionnay ont également informé les habitants des treize communes de la Communauté de Communes Centre Dombes de l'avancement du projet.

De l'information, concernant le projet, a également été effectuée sur le site internet de la Communauté de Communes Centre Dombes.

Deux réunions publiques d'information ont eu lieu, la première à la salle des fêtes de la commune de Mionnay le 16 avril 2010 et la seconde à Villars les Dombes, salle Laurac le 21 avril 2011.

Une réunion d'information a également eu lieu avec la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs intéressés à la salle des fêtes de la commune de Mionnay le 7/04/2011.

Enfin, des dossiers de concertation ont été mis à la disposition du public à la Communauté de Communes Centre Dombes, dans les Mairies de Mionnay, Miribel et Cailloux sur Fontaines.

2- Synthèse des observations pendant la phase de concertation et réponses apportées

Voir document en annexe.

3- Bilan de la concertation

La concertation s'est déroulée en respectant les modalités qui avaient été définies. Une réunion supplémentaire avec les agriculteurs concernés et la Chambre d'Agriculture s'est tenue le 7 avril 2011.

Les personnes qui le souhaitent ont pu s'exprimer :

- lors des deux réunions publiques,
- lors de la réunion avec les agriculteurs concernés et la Chambre d'Agriculture,
- sur les registres de recueil des avis mis à disposition dans les locaux de la Communauté de Communes Centre Dombes et dans les Mairies de Mionnay, Miribel et Cailloux sur Fontaine.

La concertation a permis aux élus responsables et aux Bureaux d'Etudes Techniques en charge des études de compléter leur perception du site et d'approfondir le travail sur les objectifs et les enjeux de cette opération de parc d'activités.

Globalement les différentes réunions ont mis en exergue principalement les inquiétudes de quelques agriculteurs ou propriétaires de parcelles impactées. Ceci a conduit les élus de la Communauté de Communes Centre Dombes à poursuivre avec la SAFER Rhône-Alpes une mission de veille foncière et de compréhension des dynamiques territoriales, ainsi que des études de faisabilité ou de dureté foncière. De plus, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture une étude d'Impact Agricole est en cours.

Il ressort donc que la concertation conduite a été fructueuse et efficace, notamment en ce qui concerne les réunions publiques et que le bilan en est donc globalement positif.

Les questions posées par les participants lors de ces réunions ont reçu fréquemment une réponse immédiate, qui est souvent apparue satisfaisante aux personnes concernées et à l'assemblée.

Des questions ont également donné lieu à l'approfondissement des études par les bureaux en charge desdites études.

Enfin, la concertation a mis en évidence le besoin de poursuivre le travail concernant les incidences du projet sur l'agriculture du site et les exploitants agricoles concernés.

Comme aucune des observations ou des remarques formulées dans les registres de concertation (3 remarques déposées en mairie de Mionnay) et lors des réunions publiques n'est de nature à remettre en cause le projet de Parc d'Activités situé sur la commune de MIONNAY, il est proposé au Conseil Communautaire de :

- clore la concertation à la date du 23 juin 2011,
- approuver le bilan de ladite concertation joint à la présente délibération.

*** Monsieur GIRER ne prend pas part au vote.**

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6

à Villars les Dombes, le 23 juin 2011
La Présidente de la Communauté de Communes
Centre Dombes,
Maire de Monthieux,
Mme Gisèle BACONNIER.

